

Questions orales

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Il est bon je crois de lui souhaiter une bonne santé. Il prouve à de nombreux Canadiens qu'il est possible de se sortir d'une mauvaise passe.

Pour en revenir au problème soulevé par le député, il est en effet très grave, mais il ne constitue pas notre toute première priorité. L'objectif prioritaire du gouvernement est d'aider dans la mesure du possible les retraités seuls—pour la plupart des femmes—âgés de 65 ans et plus, qui vivent encore en-dessous du seuil de pauvreté. Envisagé sous cet angle le problème soulevé par le député revêt donc une moindre importance.

* * *

L'INDUSTRIE**L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CANADA PACKERS EN NOUVELLE-ÉCOSSE**

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. La société Canada Packers, le plus gros employeur privé dans l'île du Prince-Édouard, vient d'annoncer qu'il fermera son établissement l'automne prochain, jetant ainsi au chômage des centaines de travailleurs. Étant donné que dans la fermeture d'un pareil établissement dans l'île du Prince-Édouard, équivaut à la mise à pied de 2,000 à 3,000 travailleurs au Québec ou en Ontario, le gouvernement serait-il disposé à passer en revue, avec la collaboration des propriétaires, du gouvernement de la province, du syndicat et de toute autre partie intéressée, tous les moyens possibles pour assurer la survie de l'établissement et conserver ainsi ces emplois?

[Français]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je remercie l'honorable député pour sa question. Dès que la compagnie aura fait connaître au gouvernement ses intentions concernant les fermetures et les mises à pied, à ce moment-là, comme on le fait actuellement pour des régions de l'est et de l'Ontario et du Québec, il nous fera plaisir d'examiner avec le syndicat, la compagnie et les fonctionnaires du gouvernement quels sont les programmes qui peuvent être mis en œuvre pour venir en aide directement aux travailleurs qui peuvent être mis à pied.

[Traduction]

LA RÉPARTITION DES FONDS DU NPEDE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, s'il veut bien m'écouter. Le ministre dit qu'il ignorait encore comment le gouvernement allait répartir entre les différentes provinces les fonds prévus dans le cadre du Nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi (NPEDE). A supposer que l'usine de la Canada Packers doive fermer en dépit de l'aide du gouvernement fédéral, de la province et d'autres sources, le gouvernement voudra-t-il tenir compte, quand il songera à aider l'Île du Prince-Édouard, non seulement de la statistique du chômage dans l'île qui, on le sait bien est plutôt mauvaise, mais aussi du fait que dans quelques mois, il se peut que l'île connaisse la pire crise de chômage de toute son histoire?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je peux dire au député que nous venons tout juste de mettre au point, avec la participation des différents gouvernements provinciaux, les derniers détails du programme. J'espère être en mesure d'ici une semaine de vous communiquer ces détails. Je peux aussi lui préciser que nous avons tenu compte des différences régionales dans la répartition des fonds, et que c'est une des raisons pour lesquelles nous avons consacré tellement de temps dans les différentes régions à déterminer la meilleure formule de répartition. Je voudrais également rappeler au député qu'il existe d'autres programmes à la disposition des collectivités particulièrement touchées par des fermetures d'établissement ou des mises à pied. Dans le cas qui intéresse notamment le député, je suis prêt à m'entretenir avec lui ou à mettre à contribution des fonctionnaires de mon ministère, afin d'envisager toutes les solutions possibles.

* * *

[Français]

PÉTITIONS**DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS**

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mardi 2 novembre 1982, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**LA DISPOSITION DU BILL C-137**

M. Pinard: Madame le Président, je voudrais porter à votre attention certains consentements concernant le projet de loi C-137 que nous devons débattre un peu plus tard aujourd'hui. Il y a quatre consentements. Le premier vise à modifier la motion de 2^e lecture afin de prévoir le renvoi du bill en comité plénier par opposition à un comité permanent, de façon à permettre à la Chambre d'en demeurer saisie un peu plus tard aujourd'hui. Le deuxième consentement a trait à la durée des interventions. Exception faite du premier porte-parole de chaque parti tant à la 2^e lecture, les discours seront limités à un maximum de 20 minutes chacun. Le troisième consentement vise à ce que l'on siège, si nécessaire, plus tard aujourd'hui, au-delà de l'heure normale de l'ajournement en vue d'obtenir la troisième lecture du projet de loi plus tard aujourd'hui. Et le quatrième consentement vise à suspendre la séance de la Chambre après la 3^e lecture plus tard aujourd'hui, de façon à permettre l'attente de la sanction royale du projet de loi plus tard aujourd'hui. Ce sont donc là essentiellement, madame le Président, les quatre consentements. Il n'est pas dit que nécessairement nous devons siéger plus tard que 6 heures, mais c'est une possibilité, et si nous devons siéger plus tard que 6 heures, ces autres consentements dont je viens de parler prendront effet.